



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RATP : metro

Question écrite n° 59170

Texte de la question

Déjà en 1935, Pierre Semard, conseiller général de Drancy, fusillé par les nazis en 1942, proposait un projet de ligne métropolitaine sur la commune de Drancy (Seine-Saint-Denis). Aujourd'hui, cette ville de plus de 60 000 habitants est desservie principalement par des moyens de transport en commun routiers qui sont devenus insuffisants. La ligne A du RER ne passe qu'à la limite des deux communes du Bourget et du Blanc-Mesnil. L'arrivée de la ligne n° 5 du métro à la mairie et à la gare de Drancy est devenue indispensable. Elle améliorerait et favoriserait les déplacements quotidiens et donc la qualité de vie des 20 000 Dranceennes et Dranceens qui quittent chaque jour leur commune pour se rendre sur leur lieu de travail et des salariés qui viennent travailler à Drancy : ils économiseraient temps et énergie. La réalisation de cette desserte peut fort bien s'intégrer dans les aménagements futurs qui sont actuellement discutés dans le cadre du schéma directeur d'urbanisme de la région parisienne. Elle s'inscrirait dans une politique audacieuse d'amélioration de la desserte de la proche banlieue de Paris par les transports publics. M Jean-Claude Gayssot demande à M le ministre de l'équipement, du logement et des transports de lui communiquer sa décision sur cette question afin qu'avec le maire de Drancy, ils puissent en informer les habitants de Drancy.

Texte de la réponse

Reponse. - La ville de Drancy est actuellement desservie, au nord, par les gares de Drancy et du Bourget situées sur la ligne B du RER et, au sud, par le tramway Saint-Denis - Bobigny qui vient d'être récemment mis en service. La ville est, par ailleurs, irriguée par un réseau dense de lignes d'autobus assurant un rabattement sur quatre gares de la ligne B du RER : les deux précédemment nommées, ainsi que Le Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois, et sur le terminus de la ligne n° 5 du métro. Les perspectives d'amélioration de la desserte de Drancy consistent dans le prolongement de la ligne de métro n° 7 jusqu'au Bourget et dans la restructuration des lignes d'autobus liée à l'arrivée du tramway, qui aura pour conséquence d'améliorer sensiblement les rabattements sur la ligne de métro n° 5.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59170

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement et transports

Ministère attributaire : équipement, logement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2716